

Le 10 novembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi 10 novembre 2025 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 18h30.

Étaient présents :	Monsieur Christian Peiry, maire
	Madame Louise Perreault, conseiller, poste numéro 1
	Monsieur Alexandre Harpin, conseiller, poste numéro 2
	Monsieur Ghislain Privé, conseiller, poste numéro 3, maire suppléant
	Monsieur Benoit Fournier, conseiller, poste 4
	Monsieur Bruno St-Germain, conseiller, poste numéro 5
	Madame Audrey Guillemette, conseillère, poste numéro 6

Était absent :

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Christian Peiry

Était également présente :	Madame Tracy Kelly
	Directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE;

À 18h35, le maire, monsieur Christian Peiry, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR;

099-11-25

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par : Louise Perreault
Il est résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie adopte l’ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX;

3.1. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2025;

100-11-25

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Sur la proposition de : Benoit Fournier
Appuyé par : Bruno St-Germain
Il est résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

5. CORRESPONDANCES;

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL;

6.1. COMPTE-RENDU DU MAIRE;

Le 21 octobre : Séance de signatures

Le 5 novembre : Rencontre avec le directeur de la sureté du Québec.

6.2. REMERCIEMENTS AUX CONSEILLÈRES SORTANTES MADAME LAURENCE FRENETTE ET MADAME SUZANNE NAULT AINSI QU’AU CONSEILLER SORTANT MONSIEUR BERNARD DEMERS;

101-11-25

REMERCIEMENTS AUX CONSEILLÈRES SORTANTES MADAME LAURENCE FRENETTE ET MADAME SUZANNE NAULT AINSI QU’AU CONSEILLER SORTANT MONSIEUR BERNARD DEMERS

ATTENDU QUE Madame Frenette, Madame Nault et Monsieur Demers ont exercé avec brio leur poste de conseillère/conseiller;

ATTENDU QU’ils ont contribué par leur implication à divers comités à la bonification de l’offre de services à la population de Béthanie;

Sur la proposition de : Alexandre Harpin

Appuyé par : Bruno St-Germain

Il est résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE les membres du conseil de la municipalité de Béthanie remercient madame Laurence Frenette, madame Suzanne Nault ainsi que monsieur Bernard Demers pour leur dévouement et leur professionnalisme au service des citoyens de Béthanie;

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES;

7.1. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 OCTOBRE 2025;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé en pièces jointes les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois d’octobre 2025.

102-11-25

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 OCTOBRE 2025

Sur la proposition de : Ghislain Privé

Appuyé par : Audrey Guillemette

Il est résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois d’octobre totalisant **221 906.11\$**

Liste des comptes payés au 31 octobre 2025

<u>No.</u>	<u>Chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
L2500362		Reveur général du Canada	751.63
L2500363		Ministre du revenu du Québec	2 203.94
L2500364		Régie inter. d’acton et des maskoutains	3 674.29
L2500365		Visa Approvisionnement	241.57
L2500366		Paul Lussier	1 158.96
L2500367		Ministre des finances du Québec	26 766.00
L2500368		Le spécialiste du Ponceau inc.	6 041.36
L2500369		Monique Lassonde	52.87
L2500370		Benoit Fournier	224.96
L2500371		Jérôme Voyer	205.78
L2500372		Hydro-Québec	105.03
L2500373		Desjardins Sécurité financière	552.87
L2500374		Excavation St-Césaire	516.61
L2500375		Benoit Fournier	48.08
L2500376		Plombair	486.98
L2500377		FQM Services coopérative	718.59
L2500378		Vente et location Dubois	252.95
L2500379		Alexis St-Laurent	531.00
L2500380		Jérôme Voyer	100.02
L2500381		Union des municipalités du Québec	241.45
L2500382		ADMQ – Zone Montérégie-Est	1 325.66
L2500383		Cooptel	227.23
L2500384		Excavation L.G.	31 921.38
L2500385		Visa Approvisionnement	57.12
L2500386		Excavation St-Césaire	5 086.28
L2500387		Paul Lussier	1 436.40
L2500388		Éric Jacques	18 533.97
L2500389		La Paperasse	170.21
L2500390		Vente et location Dubois	252.95
L2500391		Hydro-Québec	210.82
L2500392		La Pensée de Bagot	862.32
L2500393		Yanick Cabana inc.	2 655.93
L2500394		Paul Lussier	639.60
L2500395		Les loisirs de Roxton Falls	700.00
L2500396		Normand Jeanson Excavation inc.	13 698.08
L2500397		Yvon Thomas	287.50
L2500398		Régie inter. dActon et des maskoutains	687.96
L2500399		Excavations St-Césaire	74 865.51
L2500400		Matériaux Laverdure inc.	106.48
L2500401		Buropro Citation	45.39
L2500402		Transport J.P.D. Choquette	2 781.50
L2500403		David Boudreau	80.00
L2500404		CDRN	4 208.61
L2500405		Paul Lussier	371.88

TOTAL

206 087.72\$

Salaires nets payés au 31 octobre 2025

Employés :	9 676.77\$	
Conseil municipal :	6 141.62\$	
TOTAL		15 818.39\$

ADOPTÉE

7.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2025;

103-11-25

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2025

Sur la proposition de : Bruno St-Germain
Appuyé par : Alexandre Harpin
Il est résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs telles que présentées et en autorise les déboursés.

Liste des comptes à payer au 31 octobre 2025

TOTAL :

XXXXXXX\$

ADOPTÉE

7.3. RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS;

7.3.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 31 OCTOBRE 2025;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé la conciliation bancaire au 31 octobre 2025 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation) :

7.3.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2025;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé le rapport budgétaire au 31 octobre 2025, lequel démontre :

	Pour le mois d'octobre	Cumulatif 2025
Revenus de fonctionnement :	\$ 109 453.20	\$ 1 022 693.65
Dépenses de fonctionnement :	\$ 221 906.11	\$ 948 607.55

7.4. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2026;

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2026

ATTENDU QUE l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chaque séance ;

Sur la proposition de : Bruno St-Germain
Appuyé par : Ghislain Privé
Il est résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2026. Ces séances se tiendront le lundi, **sauf le mardi 13 octobre 2026** et débiteront à 18h30 aux dates suivantes :

Lundi 12 janvier	Lundi 9 février
Lundi 9 mars	Lundi 13 avril
Lundi 11 mai	Lundi 8 juin
Lundi 13 juillet	Lundi 10 août
Lundi 14 septembre	Mardi 13 octobre
Lundi 9 novembre	Lundi 14 décembre

QU’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

7.5. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE ET AU 31 OCTOBRE 2025;

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE ET AU 31 OCTOBRE 2025;

Sur la proposition de : Audrey Guillemette
Appuyé par : Louise Perreault
Il est résolu à l’unanimité des membres présents

QUE la directrice générale dépose au conseil les états comparatifs au 30 septembre 2025 et au 31 octobre 2025, tel que prévoit l’article 176.4 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

7.6. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 305-25 SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2026;

106-11-25

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 305-25 SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2026

AVIS DE MOTION est donné par Ghislain Privé, conseiller, poste numéro 3, qu'à une séance ultérieure sera déposé pour adoption le règlement de taxation en sa version finale;

Sur la proposition de : Alexandre Harpin
Appuyé par : Bruno St-Germain
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

ADOPTÉE

7.7. NOMINATION PAR LE MAIRE, DU MAIRE SUPPLÉANT ET DES ÉLUS RESPONSABLES POUR CHAQUE COMITÉ ET COMMISSION;

107-11-25

NOMINATION PAR LE MAIRE, DU MAIRE SUPPLÉANT ET DES ÉLUS RESPONSABLES POUR CHAQUE COMITÉ ET COMMISSION

ATTENDU QUE par la loi, le rôle principal du conseil est de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la communauté et que de ce rôle découle des responsabilités pour les élus;

ATTENDU QUE les responsabilités des élus peuvent inclure d'éclairer le conseil sur des sujets particuliers et de participer à des commissions ou à des comités afin de soumettre des recommandations au conseil sur différents dossiers;

ATTENDU QUE le rôle des comités consiste à étudier en profondeur les dossiers qui leur sont confiés, ceux-ci pouvant examiner et analyser différentes méthodes ou solutions à un sujet ou une problématique, afin de construire une recommandation sur la base de l'examen de faits ou d'audiences tenues avec les citoyennes et citoyens;

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par: Audrey Guillemette
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie adopte les nominations faites par le maire : Christian Peiry :

- Maire suppléant : *Ghislain Privé*
- Représentant substitut à la MRC : *Benoît Fournier*
- Représentant à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : Christian Peiry
- Représentant substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : Alexandre Harpin
- Représentants au comité de Sécurité publique et civile, des Premiers répondants et des mesures d'urgence :
Président et délégué au comité des Premiers répondants – *Ghislain Privé*
Vice-Président – *Christian Peiry*

- Comité consultatif d’urbanisme :
Président – *Ghislain Privé*
Premier Vice-Président – *Bruno St-Germain*
Second Vice-Présidente – *Audrey Guillemette*
Citoyen – *Sylvain Demers*
Citoyenne – *Carol Pauzé*
Citoyen – *Yves Guillemette*
- Commission de la voirie et espaces communautaires et cours d’eau;
Président – *Ghislain Privé*
Membre – *Alexandre Harpin*
Membre – *Louise Perreault*
- Commission des finances, des ressources humaines et de la gestion du centre communautaire :
Président – *Bruno St-Germain*
Membre – *Christian Peiry*
Membre – *Alexandre Harpin*
- Commission administrative :
Président – *Christian Peiry*
Et tous les membres du conseil

Délégué à la Corporation de mise en valeur de la rivière noire : *Benoit Fournier*

- Comité d’étude des projets – dossier église :
Président – *Christian Peiry*
Premier Vice-Président – *Ghislain Privé*
Second Vice-Président – *Bruno St-Germain*
Citoyen – *Sylvain Demers*
Citoyenne – *Carol Pauzé*
Citoyen – *Yves Guillemette*

Et également,

QUE les élus pourraient se voir assigner des dossiers divers à la pièce au besoin;

QUE les élus, en tant que représentants de la municipalité, sont mandatés par les citoyens pour recueillir toutes les informations nécessaires aux dossiers dont ils ont la charge afin d’éclairer le conseil et de lui faire des recommandations pour que celui-ci puisse prendre des décisions dans l’intérêt de la communauté.

ADOPTÉE

7.8. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D’INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL;

108-11-25 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D’INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU QUE suite à l’élection générale du 2 novembre 2025 dernier, les membres du conseil doivent remplir le formulaire sur la déclaration des intérêts pécuniaires;

Il est proposé par: Benoit Fournier
Appuyé par: Alexandre Harpin

Il a été résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE tous les élus doivent remplir la déclaration d'intérêts pécuniaires;

QUE les déclarations de tous les élus vont être déposées au Ministère.

ADOPTÉE

7.9. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE L'ARCHIVISTE GABRIEL CÔTÉ;

109-11-25 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE L'ARCHIVISTE GABRIEL CÔTÉ

ATTENDU QUE les municipalités ont l'obligation de disposer des documents adéquatement;

Il est proposé par: Benoit Fournier

Appuyé par: Louise Perreault

Il a été résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de l'archiviste Gabriel Côté pour l'analyse, la classification, la destruction des documents non essentiels au montant de 17 398.02\$.

ADOPTÉE

7.10. MISE À JOUR DES NOMS DES ADMINISTRATEURS DU COMPTE DESJARDINS AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE;

110-11-25 MISE À JOUR DES NOMS DES ADMINISTRATEURS DU COMPTE DESJARDINS AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

ATTENDU la nécessité de mettre à jour les informations relatives à ses administrateurs du compte d'opérations Desjardins Affaires de la municipalité de Béthanie en raison de l'élection générale du nouveau Conseil municipal;

Sur la proposition de : Alexandre Harpin

Appuyé par : Bruno St-Germain

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie désigne comme signataires au compte d'opération de la municipalité les deux personnes suivantes :

- Monsieur Christian Peiry à titre de maire
- Madame Tracy Kelly à titre de directrice générale, greffière et trésorière

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie désigne comme administrateurs principaux d'Accès D pour le compte d'opération de la municipalité les deux personnes suivantes :

- Monsieur Christian Peiry à titre de maire
- Madame Tracy Kelly à titre de directrice générale, greffière et trésorière

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie désigne ces représentants pour exercer tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité au compte Affaire Desjardins de la Vallée d'Acton et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;

- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La directrice générale, greffière et trésorière, madame Tracy Kelly, exercera les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature des deux personnes mentionnées ci-haut et étant entendu que la signature de la directrice générale, greffière et trésorière doit toujours y paraître.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

ADOPTÉE

7.11. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 306-25 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX;

111-11-25

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 306-25 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par Alexandre Harpin, conseiller au poste no. 2, qu'à une séance ultérieure sera déposé pour adoption le règlement 306-25 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS;

8.2 IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'ACTION LOCALE - SÛRETÉ DU QUÉBEC 2026;

112-11-25

IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'ACTION LOCALE - SÛRETÉ DU QUÉBEC 2026

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie doit revoir annuellement ses priorités d'action en lien avec la Sûreté du Québec concernant la sécurité civile et routière sur son territoire ;

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par: Louise Perreault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie identifie les priorités d'actions suivantes et les transmette au poste de la MRC d'Acton de la Sûreté du Québec, soit :

- Intervenir sur la vitesse excessive plus régulièrement sur le chemin Monty, le 3^e Rang, le rang Ste-Geneviève ainsi qu'à l'intérieur des limites du hameau de Béthanie;
- Intervenir sur les arrêts non respectés aux intersections du chemin Monty, du 3^e Rang, du rang Ste-Geneviève et du chemin Béthanie;
- Effectuer une surveillance des secteurs isolés;
- Surveillance et intervention concernant les éléments du règlement portant sur le bruit.

ADOPTÉE

8.3 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2024 EN PRÉVENTION INCENDIE;

113-11-25

ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2024 EN PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU QUE la MRC d'Acton Vale a envoyé par courriel le plan de mise en œuvre en prévention incendie pour 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal en ont pris connaissance du plan de mise en œuvre en prévention incendie;

Sur la proposition de : Bruno St-Germain
Appuyé par : Audrey Guillemette
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Béthanie adopte le plan de mise en œuvre tel que présenté.

ADOPTÉE

9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU;

9.1. ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS POUR L'ANNÉE 2026;

114-11-25

ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE la Régie a fixé au 5 décembre 2025 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

Sur la proposition de : Bruno St-Germain
Appuyé par : Alexandre Harpin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS BLEUS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
	4	

DE déléguer à la Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

DE conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulée par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : le 1321 chemin de Béthanie, QC, J0H 1E1.

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie mandate le maire, monsieur Christian Peiry, et la directrice générale, madame Tracy Kelly, à signer l’entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

9.2. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA COURS DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET DE L’ÉGLISE;

115-11-25

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA COURS DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET DE L’ÉGLISE

Conformément au code d’éthique, monsieur Ghislain Privé, conseiller, se retire de la salle du conseil pour débattre et voter la résolution suivante :

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été lancés pour sélectionner une entreprise de déneigement ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une seule soumission;

Sur la proposition de : Bruno St-Germain
Appuyé par: Audrey Guillemette
Il est résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accepte l’offre de service de M. Mario Brien au montant de 5 300.00\$.

ADOPTÉE

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE;

10.1. RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION;

11. LOISIRS ET CULTURE;

11.1. DEMANDE DE SUBVENTION – COMITÉ DES LOISIRS DE BÉTHANIE;

DEMANDE DE SUBVENTION – COMITÉ DES LOISIRS DE BÉTHANIE

116-11-25

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie désire financièrement appuyer le Comité des loisirs de Béthanie;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît la contribution importante des bénévoles œuvrant au sein du Comité des loisirs de Béthanie;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie a reçu une demande de subvention écrite datée du 10 octobre 2025 demandant un montant de 5 000,00 \$ pour les activités de loisirs;

Sur la proposition de : Louise Perreault
Appuyé par : Benoit Fournier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie rend disponible la somme de 5 000,00 \$, qui sera décaissée par la directrice-générale, madame Tracy Kelly, en fonction des besoins réels en termes d'activités de loisirs proposés à la population;

ADOPTÉE

12. AUTRES INFORMATIONS;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE;

LEVÉE DE LA SÉANCE

117-11-25

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par : Audrey Guillemette
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance soit levée à 19h38

ADOPTÉE

Monsieur Christian Peiry
Maire

Madame Tracy Kelly
Directrice générale et
Greffière-trésorière